

Rapport EFSA sur les résidus de pesticides dans l'alimentation : 97,4% des résultats conformes à la réglementation

L'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) a publié le 8 novembre dernier son rapport annuel sur les résultats des contrôles de résidus de produits phytopharmaceutiques (pesticides) dans l'alimentation, pour l'année 2009.

Résidus de pesticides dans l'alimentation : des progrès constants

Le rapport inclut les résultats provenant des 27 Etats membres ainsi que la Norvège et l'Islande. Au total, près de 68 000 échantillons prélevés sur 300 produits alimentaires ont été analysés et jusqu'à 834 substances actives ont été recherchées.

Les résultats de l'EFSA montrent que :

- **97,4% des échantillons analysés sont conformes aux Limites Maximales de Résidus (LMR*)** de pesticides autorisés dans les produits alimentaires dans l'UE. Dans le rapport de l'année précédente, les résultats étaient déjà satisfaisants puisque 96,5% des échantillons correspondaient à la limite réglementaire.
- **À noter, 98,5% des produits provenant de l'Union Européenne sont conformes à la réglementation**
 - Sur les produits importés en Union Européenne, 6,9% dépassent les normes autorisées.

** Pour rappel, la Limite Maximale de Résidus est la quantité maximale de résidus de substance active autorisée dans les produits alimentaires. Pour une sécurité maximale, elle est de 100 à 1000 fois inférieure (selon les aliments) à la Dose Sans Effets (DSE), limite en dessous de laquelle aucun effet n'a été constaté lors de l'ensemble des tests.*

Selon L'EFSA, **« l'exposition à long terme aux résidus détectés dans les aliments les plus courants du régime alimentaire européen ne soulève pas de problèmes de santé »**. L'agence conclut son rapport en signalant que pour l'exposition à court terme, y compris en se basant sur le **« pire des scénarios »**, **« les risques pour les consommateurs sont peu probables »**.

Une filière agricole responsable et ambitieuse

Ces progrès qui se confirment année après année viennent saluer les efforts de la filière agricole (agriculteurs, distributeurs, conseillers et fournisseurs), tout entière mobilisée dans le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques.

Les démarches de progrès engagées depuis de nombreuses années par l'UIPP et ses adhérents ainsi que les actions en cours au niveau de ECOPHYTO 2018, pour professionnaliser et former les acteurs (dans le cadre du Certiphyto) sont autant d'exemples de notre implication et de notre volonté.

Cette mobilisation collective, la seule qui soit efficace, doit nous permettre d'**atteindre**, dans des délais raisonnables, **les 100% de conformité**. Dans le cadre de la mise au point d'indicateurs d'impact (prévu dans le cadre de l'axe 1 du plan ECOPHYTO), la conformité par rapport au niveau réglementaire des LMR pourrait être retenue comme indicateur relatif à la sécurité alimentaire.

Ces résultats confirment le très haut niveau de respect des bonnes pratiques agricoles au sein de l'Union Européenne.

À propos de l'UIPP :

L'UIPP, Union des Industries pour la Protection des Plantes, représente les fabricants de produits phytopharmaceutiques en France, appelés couramment pesticides, destinés à protéger les cultures contre les insectes nuisibles, les maladies et les mauvaises herbes.

Contact presse :

Claire Morin – 01 41 31 52 05 – cmorin@uipp.net

Pierre Le Texier – 01 42 12 76 61 – pletexier@proteines.fr